

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 04 DECEMBRE 2023**  
**Délibération n° DE\_2023\_055**

Le 04 décembre deux mille vingt-trois, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, en mairie de BOURDEAUX, sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : DIDIER Thierry, PEYSSON Catherine, BELLE Michaël, BRUN Mireille, DESSUS Jean-François, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, LEYMAN Robert, MASNATA Mallaury, SIMOND Bruno, TERROT Stéphanie et VANDERNOOT Noémie.

Absents excusés : ARNEPHY Delphine (pouvoir à VANDERNOOT Noémie) et TURC Jack (pouvoir à BOMPARD Jocelyne).

Secrétaire : LEYMAN Robert

---

**OBJET : Fêtes de fin d'année 2023 – Attribution de bons d'achat**

M. DESSUS annonce que cette année, le repas des Aînés aura lieu le dimanche 10 décembre 2023. Il explique que les Aînés qui ne peuvent être présents au repas, recevront comme l'année dernière un bon d'achat de 30€ qu'ils pourront utiliser à leurs convenances dans les commerces bourdelois.

Les bons d'achat d'une valeur de 50€ à l'attention du personnel communal est reconduit cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés:

**DECIDE** de donner un bon d'achat de 30€ à valoir chez les commerçants partenaires aux personnes bourdeloises de plus de 75 ans qui n'ont pas été présentes au repas des Aînés.

**DECIDE** de donner un bon d'achat de 50€ à valoir chez les commerçants partenaires au personnel communal.

**DIT** que les factures seront imputées à l'article 6232 « fêtes et cérémonies »

**AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Thierry DIDIER

